

Dossier inscription BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : « Éducateur/trice Sportif »

- A**ctivités **P**hysiques pour **T**ous (APT)
- A**ctivités **A**quatiques et de la **N**atation (AAN)
- B**iquification **A**PT et **A**AN.



05 82 08 20 70



Du Lundi au vendredi de 8h00 à 18h00



7, chemin Lafilaire 31 500 Toulouse



fittedj@lasalletoulouse.fr



Campus La Salle
Ensemble scolaire Saint Joseph La Salle
85 rue de Limayrac
BP 25202
1 079 TOULOUSE Cedex 5



Cadre réservé au CAMPUS La Salle :

Dossier reçu le :
Dossier complet : OUI NON
Pièce (s) manquante (s) :

FICHE SIGNALÉTIQUE DU CANDIDAT

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire. Les réponses sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre dossier de candidature à l'une de nos formations. Toutes les données recueillies sur ce formulaire le sont avec votre accord. Elles nous permettront de tenir à jour notre fichier de candidats, de gérer et d'assurer le suivi de votre dossier, en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les membres du Campus et seront utilisées dans le seul but d'assurer le suivi de votre dossier et respecter nos obligations légales auprès des institutionnels et financeurs. Seuls les personnels du Campus ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives, ainsi que les partenaires pédagogiques du Campus. Ces sous-traitants sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

Droit d'accès et de rectification: en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant, demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent par mail auprès de thomaza@lasalletoulouse.fr

Conservation des données : les données sont conservées durant le temps légal réglementaire imposé aux organismes de formation
- Pour aller plus loin : <https://www.cnil.fr>

Ce document précise et définit :

- Les offres de formation proposées par le Campus La Salle
- Les modalités d'accès aux formations :
 - Annexe 1 : Projet professionnel
 - Annexe 2 : Certificat médical
 - Annexe 3 : RGPD Candidat au Campus
 - Annexe 4 : Vérification de la moralité
 - Annexe 5 : Structures d'accueil
 - Annexe 6 : Attestation de 400 mètres nage libre en 7'40" pour la mention A.A.N. uniquement.

Toutes les rubriques doivent être complétées avec précision et en lettres capitales

► FORMATION CHOISIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

► ÉTAT CIVIL

Nom/Prénom : _____

Sexe (H/F) : _____ Date de naissance : _____ CP/ville de naissance : _____

Adresse : _____

CP/Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

E-mail : _____@_____

Nationalité : _____ N° Sécurité sociale : _____

Reconnaissance Travailleur Handicapé Oui Non

Permis Auto : Oui Non

Permis Moto : Oui Non

En cours : Oui Non

Véhiculé : Oui Non

Si vous êtes licencié(e) d'une Fédération Française Sportive, laquelle : _____

► Si candidat mineur

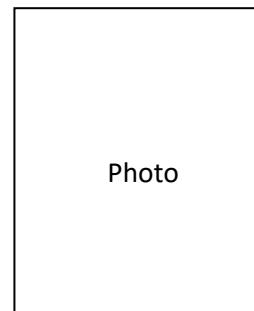
Nom/Prénom du représentant légal : _____ Père Mère Autre:

Adresse (si différente) : _____

CP/Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

E-mail : _____@_____



► PARCOURS

Dernière classe fréquentée : Année :

Diplôme obtenu le plus élevé :

Votre situation avant l'entrée en formation

Scolaire Étudiant Contrat apprenti Contrat professionnalisation Contrat aidé

Salarié Stagiaire Service national/civique Demandeur d'emploi Autre (préciser)

► ACCOMPAGNEMENT EN COURS

Êtes-vous suivi par : **POLE EMPLOI** **MISSION LOCALE**

Depuis quelle date :

N° d'identifiant :

Agence :

Nom du conseiller :

Tél. direct :

► COMMENT AVEZ-VOUS CONNU NOTRE ÉTABLISSEMENT

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Parcoursup | <input type="checkbox"/> Relations (Amis, famille...) |
| <input type="checkbox"/> Déjà formé à St Jo La Salle | <input type="checkbox"/> Autre site |
| <input type="checkbox"/> Site internet du Campus | <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux |
| <input type="checkbox"/> Collège/Lycée | <input type="checkbox"/> Salon/ Forum |
| <input type="checkbox"/> Pôle emploi | <input type="checkbox"/> Mission locale |
| <input type="checkbox"/> CIO | <input type="checkbox"/> Presse |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

► PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom/Prénom : _____

Qualité : _____

Tél 1 : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Tél 2 : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Je soussigné(e)

certifie exacts les renseignements communiqués

Fait le

À

Signature :

BPJEPS Spécialité “Éducateur sportif” Mention “Activités Physiques pour Tous” (Du 06/11/2023 au 12/04/2025)

La formation BPJEPS spécialité “Éducateur sportif” mention “Activités Physiques pour Tous” est un diplôme d’État de **niveau IV**, c’est-à-dire d’un niveau BAC.

Le diplôme atteste de compétences permettant d’**évoluer en tant qu’animateur APT**, à savoir activités physiques pour tous. Une fois la formation terminée, on retrouve de nombreux employeurs recherchant ce type de profils d’**éducateur sportif** : associations, entreprises, clubs de sport, collectivités.

Champ d’action du titulaire du BPJEPS APT

L’éducateur sportif est susceptible d’encadrer de nombreuses activités découlant d’**activités physiques et sportives** dans tout type de structures (citées plus haut) et surtout avec la **quasi-totalité des publics**. L’éducateur sportif peut avec son public mettre en place des actions de découverte et d’initiation.

Contenus de cette formation

- Acquérir les compétences d’animation
- Améliorer les aptitudes à animer
- Connaître le secteur professionnel de l’animation et des publics
- Accélérer l’insertion dans la vie professionnelle
- Développer des compétences en APT
- Répondre aux besoins APT

Bien entendu, le choix de la mention APT pour le BPJEPS ne doit pas s’effectuer au hasard. Le candidat doit dans la mesure du possible disposer d’**expérience** dans l’animation mais aussi d’expériences sportives.

Les Unités Capitalisables sont au nombre de 4 Unités Capitalisables

4 unités capitalisables pour la validation du BPJEPS Spécialité “Éducateur sportif” Mention “Activités Physiques pour Tous”.

2 Unités transversales quelle que soit la mention :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

Le candidat aura notamment pour objectif de valider les points suivants : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d’éducation à la citoyenneté, Contribuer au fonctionnement d’une structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d’animation s’inscrivant dans le projet de la structure.

L’UC permettra de valider les compétences suivantes du candidat : Concevoir, conduire et évaluer un projet d’animation.

Une Unité Capitalisable spécifiques à la formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous :

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d’animation ou d’apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous ».

Cette UC demandera aux candidats de Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d’animation ou d’apprentissage.

Une Unité Capitalisable propre à la mention APT :

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d’apprentissage.

Il s’agira dans cette UC de valider les compétences permettant de : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention, Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention, Garantir des conditions de pratique en sécurité.

Conditions d’accès

Pour pouvoir entrer au centre de formation pour obtenir le diplôme BPJEPS mention APT, certaines conditions sont requises :

- Être titulaire du PSC1 (ou AFPS, ou SST en cours de validité, ou PSE 1 en cours de validité, ou PSE 2 en cours de validité, ou AFGSU 1 ou 2 en cours de validité)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des “activités physiques pour tous” datant de moins d’un an à la date de l’entrée en formation
- Satisfaire aux Tests d’Exigences Préalables (TEP)
 - Test n°1 : test navette “Luc Léger”
 - Test n°2 : test d’habileté motrice

OU

- être titulaire d’une qualification inscrite à l’annexe II-1 du code du sport ou à l’annexe de l’arrêté du 22 janvier 2016 (publiée au Bulletin officiel de la jeunesse et des sports).

BPJEPS Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »

Maître-Nageur Sauveteur (Du 23/11/2023 au 12/04/2025)

Le brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention "Activités Aquatiques et de la Natation", spécialité "Éducateur sportif" confère le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). C'est un diplôme d'État de **niveau IV**, c'est-à-dire d'un niveau BAC.

Le diplôme atteste de compétences permettant d'**évoluer en tant que maître-nageur sauveteur**. Une fois la formation terminée, on retrouve de nombreux employeurs recherchant ce type de profils d'**éducateur sportif** : associations, entreprises, clubs de sport, collectivités.

Champ d'action du titulaire du BPJEPS AAN

L'éducateur sportif est susceptible d'encadrer de nombreuses activités découlant d'**activités aquatiques et de natation** dans tout type de structures (citées plus haut) et surtout avec la **quasi-totalité des publics**. L'éducateur sportif peut avec son public mettre en place des actions de découverte et d'initiation.

- Intervenants spécialisés dans les secteurs d'activité comme l'aquagym, la natation scolaire...
- Pluralité de partenariats territoriaux avec des piscines
- Stages
- Diversité des activités aquatiques abordées
- Accompagnement

Contenus de cette formation

- Réglementation spécifique du milieu aquatique
- Sauvetage et secourisme aquatique
- Adaptation du jeune enfant au milieu aquatique
- Natation scolaire
- Aquagym
- Construction d'un projet pédagogique
- Connaissance en physiologie et anatomie
- Méthodologie de projet
- L'apprentissage des activités aquatiques et de la natation
- Les techniques de nage

Les Unités Capitalisables sont au nombre de 4 Unités Capitalisables

4 unités capitalisables pour la validation du BPJEPS Spécialité "Éducateur sportif" Mention "Activités Aquatiques et de la Natation".

2 Unités transversales quelle que soit la mention :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

Le candidat aura notamment pour objectif de valider les points suivants : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, Contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

L'UC permettra de valider les compétences suivantes du candidat : Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.

Une Unité Capitalisable spécifiques à la formation BPJEPS "Activités Aquatiques et de la Natation":

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques de la natation

Une Unité Capitalisable propre à la mention AAN :

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

Conditions d'accès à la formation

Pour pouvoir entrer au centre de formation pour obtenir le diplôme BPJEPS mention ANN, certaines conditions sont requises :

- Être titulaire du premiers Secours en équipe de niveau 1 (PSE1) à jour
- Être titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour
- du certificat médical de non-contre-indication (modèle spécifique) datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Présenter une attestation de 400 mètres nage libre en 7 min 40 maximum conforme au modèle donné en annexe 7.

Les Tests d'Exigences Préalables

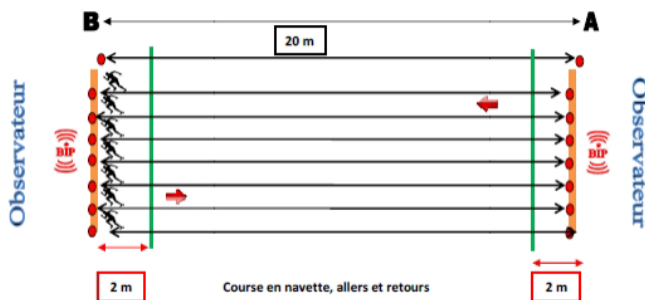
Les objectifs de ces exigences sont de vérifier si le candidat peut suivre un cursus de formation. Les tests de cette formation sont communs à tous les organismes. Ces épreuves physiques sont placées sous le contrôle de l'État et sont **éliminatoires**.

Pour la Mention "Activités Physiques pour Tous"

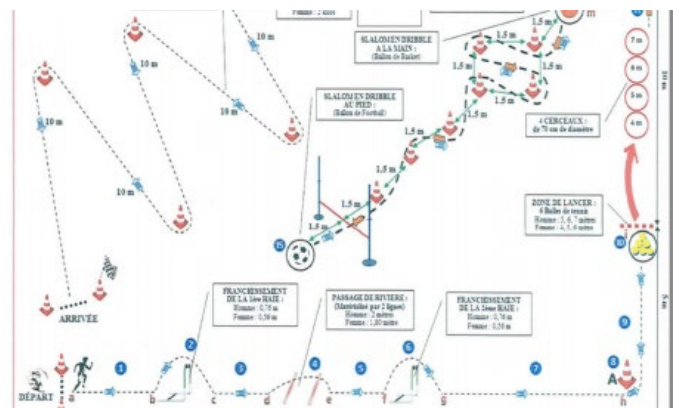
Test d'endurance « Luc Léger ».

Pour être admissible aux exigences préalables à l'entrée en formation, les femmes doivent réaliser le palier 7, les hommes doivent réaliser le palier 9.

Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique des candidats. C'est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20m, selon le rythme indiqué par des bips. Au signal de la bande sonore, le candidat doit partir de la ligne A vers la ligne B et l'atteindre avant le bip.



Parcours d'habiletés motrices (course, équilibre, roulade avant, slalom, dribble avec mains et avec pieds, lancer de balles, ...). Ce test consiste en l'enchaînement de plusieurs ateliers dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1min46 pour les hommes et 2min06 pour les femmes. Toute erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalités.



Pour la Mention "Activités Aquatiques et de la Natation"

Pas de tests d'exigences préalable pour la mention A.A.N.

Les tests de sélection d'entrée au Campus La Salle

Ces tests sont propres au Campus, il doivent nous permettre de vérifier votre motivation pour la formation et votre niveau général. Il est constitué de :

- **Une Épreuve écrite** (texte avec des **questions de compréhension**, ainsi qu'une **question de réflexion**).
- **Entretien de motivation** : évaluer la **pertinence de la formation choisie** au regard de **votre projet** et de **votre expérience**.

En amont de l'entretien, dans le dossier de candidature, il sera demandé aux candidat.e.s de faire état de leurs expériences, de leur projet professionnel, ainsi que leurs motivations quant au métier d'Éducateur sportif dans la spécialité choisie. Ils indiqueront également les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour réussir leur formation en termes de disponibilité et d'investissement.

Structuration de l'entretien (30 minutes) :

- Retour sur le parcours du candidat (10 min)
- Retour sur le test écrit (5 min)
- Présentation des motivations pour intégrer la formation et du projet personnel (10 min)
- Synthèse entre évaluateurs (5 min)

Notre offre de formation BPJEPS

Veillez cocher l'offre qui vous intéresse.

<input type="checkbox"/> BP JEPS la spécialité éducateur sportif avec la mention Activités Physique pour Tous (APT) uniquement				
<input type="checkbox"/> En apprentissage avec une ASSOCIATION, une COLLECTIVITÉ, une STRUCTURE SPORTIVE ou DE LOISIR Le coût de la formation est intégralement pris en charge par l'OPCO dont dépend l'organisme d'accueil.				
Durée du contrat	Clôture des inscriptions	Dates de sélection	Contrats de travail	Rythme d'alternance
18 mois	30 septembre 2023	29 et 30 juin 2023 ou 05 et 06 octobre 2023	apprentissage	600h en centre de formation et le reste du temps en structure.
<input type="checkbox"/> Formation en autofinancement - Coût total de la formation : 4930 €				
Durée de la formation	Clôture des inscriptions	Dates de sélection	Nombre d'heures de stage en structure d'accueil	Nombre d'heures de formation
18 mois	30 septembre 2023	29 et 30 juin 2023 ou 05 et 06 octobre 2023	300 h	600 h

<input type="checkbox"/> BP JEPS la spécialité éducateur sportif avec la mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) uniquement				
<input type="checkbox"/> En apprentissage avec une ASSOCIATION, une COLLECTIVITÉ, une STRUCTURE SPORTIVE ou DE LOISIR Le coût de la formation est intégralement pris en charge par l'OPCO dont dépend l'organisme d'accueil.				
Durée du contrat	Clôture des inscriptions	Dates de sélection	Contrats de travail	Rythme d'alternance
18 mois	30 septembre 2023	29 et 30 juin 2023 ou 05 et 06 octobre 2023	apprentissage	620h en centre de formation et le reste du temps en structure.
<input type="checkbox"/> Formation en autofinancement - Coût total de la formation : 5095 €				
Durée de la formation	Clôture des inscriptions	Dates de sélection	Nombre d'heures de stage en structure d'accueil	Nombre d'heures de formation
18 mois	30 septembre 2023	29 et 30 juin 2023 ou 05 et 06 octobre 2023	300 h	620 h

<input type="checkbox"/> BP JEPS la spécialité éducateur sportif avec la bi qualification Activités Physique pour Tous (APT) et Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)				
<input type="checkbox"/> En apprentissage avec une ASSOCIATION, une COLLECTIVITÉ, une STRUCTURE SPORTIVE ou DE LOISIR Le coût de la formation est intégralement pris en charge par l'OPCO dont dépend l'organisme d'accueil.				
Durée du contrat	Clôture des inscriptions	Dates de sélection	Contrats de travail	Rythme d'alternance
18 mois	30 septembre 2023	29 et 30 juin 2023 ou 05 et 06 octobre 2023	apprentissage	920h en centre de formation et le reste du temps en structure.
<input type="checkbox"/> Formation en autofinancement - Coût total de la formation : 7560 €				
Durée de la formation	Clôture des inscriptions	Dates de sélection	Nombre d'heures de stage en structure d'accueil	Nombre d'heures de formation
24 mois	30 septembre 2023	29 et 30 juin 2023 ou 05 et 06 octobre 2023	600h	920 h

Une fois les TEP réussis et votre candidature acceptée, quelles seront les étapes suivantes ?

Dans le cas où la formation est en apprentissage.

1

Rencontre avec un chargé de recrutement qui reprendra avec vous les éléments de votre dossier pour vous conseiller.

2

Accompagnement à la recherche d'un futur employeur : technique de recherche, travail sur le CV et la lettre de motivation, les différents acteurs susceptibles d'embaucher ...

3

Validation pédagogique de l'organisation susceptible de vous embaucher en apprentissage (association, collectivité locale, entreprise, etc).

4

Mise en place du contrat d'apprentissage et de la convention de formation. Lien avec l'OPCO qui finance la formation.

5

Entrée en formation.

Le Campus La Salle est certifié



Le Campus La Salle est une UFA du CFA



Dans le cas où vous financez vous-même la formation.

Dès validation de votre candidature, nous vous retournerons :

- Un contrat de formation qui précise les droits et obligations de chacune des parties (vous et le Campus).
- Un document financier qui précisera l'échéancier des paiements selon l'option que vous aurez choisie (paiement en 3 fois au semestre, paiement en 15 fois au mois).
- Un planning de l'alternance.
- Un livret d'information pour préparer votre arrivée dans la formation.

Vous devrez nous retourner les 2 premiers documents datés et signés avec le premier chèque d'arrhes de 150€.

Consignes pour constituer le dossier de candidature

Le présent dossier dûment rempli et signé dont la fiche signalétique (Page 2 et 3 du document)

Vous joindrez au dossier les documents suivants :

Envoi	Pièces à joindre (dans l'ordre indiqué)	Réception
<input type="checkbox"/>	Toutes les pages du présent dossier complétées et lisibles	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité, de qualité, collée ou agrafée sur la page 2.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	CV détaillé précisant votre expérience professionnelle et sportive	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport, en cours de validité	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Certificat médical attestant de la capacité à suivre la formation et à pratiquer les activités physiques et sportives, datant de moins d'un an (annexe 1)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) à jour	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance (responsabilité civile) à votre nom.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Copie du Compte Personnel de Formation (CPF) indiquant le nombre d'heures (si concerné)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Copie de la Reconnaissance officielle de handicap (si concerné)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Justificatif d'inscription comme demandeur d'emploi (si concerné)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Certificat médical attestant de la capacité à suivre la formation et à pratiquer les activités aquatiques et de la natation, datant de moins d'un an (annexe 1)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Copie diplôme du BNSSA à jour de la vérification du maintien des acquis (pour une inscription au BPJEPS AAN).	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Attestation de 400 mètres nage libre en 7'40'' pour la spécialité AAN.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Lettre du président de club d'appartenance précisant l'engagement et/ou l'expérience du candidat dans ce club (si licencié dans un club FFN) pour une inscription au BPJEPS AAN.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (si concerné)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Copie de tous les diplômes justifiant des dispenses et équivalences de droit	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	2 enveloppes format 22 x 11 affranchies au tarif en vigueur	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	RGPD candidat Campus La Salle (cf. Annexe 3)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Vérification de la moralité (cf. Annexe 4)	<input type="checkbox"/>

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

PROJET PROFESSIONNEL

Ce document doit être rédigé par le candidat, uniquement dans ce cadre.

Vous ferez état de vos expériences, de votre projet professionnel, ainsi que vos motivations quant au métier d'Éducateur sportif dans la spécialité choisie. Vous indiquerez également les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour réussir votre formation en termes de disponibilité et d'investissement tout au long de la formation.



Certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la Formation : BPJEPS – Activités Physiques pour Tous – Validité = moins d'un an

Je soussigné(e) :, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour, M./Mme

Et avoir constaté que son état de santé ne présente pas de contre-indications à la pratique, à l'animation et à l'encadrement des activités physiques et sportives.

A..... Le

SIGNATURE ET CACHET

Certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la Formation : BPJEPS – Activités Aquatiques et de la Natation – Validité = moins d'un an

Je soussigné(e),, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

- Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10. Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.
- Avec correction :
 - soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
 - soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10. Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit. Fait à

Le

(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MÉDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du BPJEPS, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaire, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération Internationale de Natation pour tout public ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

À ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre de votre candidature à une formation délivrée par le Campus La Salle Toulouse, nous sommes amenés à collecter vos données personnelles (ex : nom, prénom, numéro de sécurité sociale, adresse, numéro de téléphone...). Elles font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'association Saint Joseph Toulouse.

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire.

Veuillez noter que les réponses aux cases munies d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre dossier de candidature.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer le traitement de votre candidature et de votre dossier stagiaire si votre candidature est retenue.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder :

- un mois si votre candidature n'est pas retenue
- la durée de votre formation + 12 mois si votre candidature est retenue.

Sauf si :

- vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif et à notre direction et, le cas échéant, à nos sous-traitants et aux prestataires en charge de la prise en charge financière de votre formation. Les sous-traitants et prestataires en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant *par mail* : thomaza@lasalletoulouse.fr.

Fait à _____, le _____

NOM et SIGNATURE DU STAGIAIRE

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus ».

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne ;

2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs.

Si vous avez été condamné pénalement, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'effacement des inscriptions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, via le site du Ministère de la Justice et des Libertés : <https://teleservices.justice.gouv.fr>

L'effacement du bulletin n° 2 emporte automatiquement l'effacement du bulletin n° 3 et des interdictions, déchéances ou incapacités résultant de la condamnation.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation.

NOM, prénom :

Fait à Le

Signature :

STRUCTURES D'ACCUEIL

Si vous souhaitez préparer le BP JEPS APT / AAN et si vous avez déjà des contacts avec des structures d'accueil, merci de remplir les documents suivants. **Ces informations n'ont pas un caractère obligatoire.**
Si vous n'avez pas de contact, nous vous accompagnerons pour trouver une structure d'accueil.

L'alternance : les cours théoriques au Campus et les stages en structures d'accueil sont organisés en semaines qui s'alternent selon un calendrier donné au début de la formation.

Engagement du Tuteur - APPRENTI

Je soussigné(e) Nom, prénom du tuteur : _____

Employeur : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Titulaire du diplôme _____ n° _____

m'engage à assurer la fonction de Tuteur pendant la formation BPJEPS – AAN - APT de :

_____ au club de : _____.

Date et signature du tuteur

Date, signature et tampon du Président

Engagement du Tuteur - STAGIAIRE

Je soussigné(e) Nom, prénom du tuteur : _____

Structure : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Titulaire du diplôme _____ n° _____

m'engage à assurer la fonction de Tuteur pendant la formation BPJEPS – AAN - APT de :

_____ à la piscine de (pour l'AAN uniquement):

_____.

Date et signature du tuteur

Date, signature et tampon du Responsable
de la structure



BP JEPS A.A.N. uniquement

ATTESTATION DE 400 METRES NAGE LIBRE EN MOINS DE 7 MINUTES 40 SECONDES MAXIMUM

Je soussigné(e), Nom, Prénom,

Intitulé du diplôme.....,

Diplôme n°,

Carte professionnelle n°,

délivrée par le service :,

Certifie que M./Mme, né(e) le,

à

domicilié(e) :, CP + Ville :,

a effectué sans aide et sans matériel :

« intitulé du test : distance de 400 mètres nage libre dans un temps de minutes secondes ».

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes

Date de la réalisation : /..... /.....

Lieu de la réalisation :

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à le

Signature du certificateur :

Signature du titulaire :